



Notice d'information

Campagne de Promotion Chercheurs - Année 2024



sur le site **EVA3**

(navigateurs recommandés : Mozilla Firefox / Google Chrome - dernière version)

<https://eva3-accueil.inserm.fr>

Date limite de dépôt des candidatures :

Le jeudi 27 juin 2024 à 17h00



Pour tout renseignement complémentaire, contactez
le service de développement RH (SDrh) :

eval-chercheurs.drh@inserm.fr



Pour toute question technique, contactez le Centre de Service

Informatique : Tél : +33 (0)1.55.74.31.95 ou : support.dsi@inserm.fr

LE CALENDRIER 2024

Campagne d'avancement de grade des chargés de recherche : CRCN vers CRHC	Ouverture du 21 mai au 27 juin 2024 – 17 h 00 https://eva3- accueil.inserm.fr
Evaluation par les commissions	Automne 2024

Campagne d'avancement de grade des directeurs de recherche (DR2 vers DR1 ; DR1 vers DRCE)	Ouverture du 21 mai au 27 juin 2024 – 17 h 00 https://eva3- accueil.inserm.fr
Evaluation par les commissions	Automne 2024

Les candidatures seront examinées par les commissions lors de la « session d'automne ».

Les demandes de promotions sont, de plus, soumises à l'avis du Conseil Scientifique de l'établissement qui procède à un interclassement. C'est le Président-Directeur Général de l'Inserm qui arrête la liste définitive des lauréats.

Modalités pratiques

La promotion des chercheurs s'appuie sur des critères différents selon le grade ou le corps concernés : les missions, activités principales, activités associées, attendus, savoir-faire, sont donc appréciés de manière différenciée. **Afin de mieux appréhender les missions et activités attendues selon les grades, des profils de postes sont mis à disposition des personnels sur le site Eva :** <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/vie-du-chercheur/promotion/Pages/default.aspx>

Démarche en ligne sur eva :

Tous les chercheurs salariés de l'Inserm ont un compte utilisateur déjà créé dans EVA3 ; vous devez vous connecter en utilisant votre adresse de messagerie Inserm : prenom.nom@inserm.fr et le mot de passe associé.

Si vous avez oublié le mot de passe de votre messagerie Inserm, veuillez contacter le Centre de Service Informatique : support.dsi@inserm.fr ou Tél : +33.(0)1.55.74.31.95.

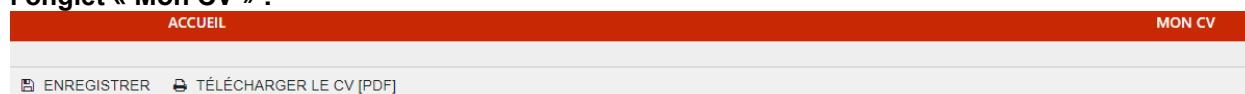
Le CV : commun à tous les dispositifs (Activité, Promotion, RIPEC...), il peut être actualisé en continu, quelles que soient vos démarches sur EVA3.

Il contient l'ensemble des éléments de votre parcours professionnel (Etat Civil, Coursus, Production, Activité de valorisation, d'Animation, de Direction ...). Il peut être saisi et mis à jour à tout moment en accédant à votre espace personnel.

Il est important de bien renseigner et mettre à jour l'intégralité des fiches du CV afin que votre dossier présente tous les éléments nécessaires à l'évaluation par les rapporteurs. Les données de votre « CV » sont sauvegardées d'une année sur l'autre ; vous pouvez les actualiser.

Les données du CV peuvent être saisies sans ordre chronologique ; l'ordre chronologique sera rétabli automatiquement à la restitution des données au format pdf et à l'impression.

Il est désormais possible de télécharger le CV électronique au format pdf directement dans l'onglet « Mon CV » :



Publications issues du Web of Sciences – Core Collection :

Pour ces publications, vous devez fournir votre identifiant chercheur (Researcher ID ou ORCID dans fiche n°11 du CV « Informations complémentaires »). **Attention, ce compte doit être complet et à jour.**

Pour toute question relative à vos publications, les indicateurs bibliométriques, votre identifiant chercheur ou si vous n'avez pas de compte, veuillez prendre contact avec le Département de la Science Ouverte (en précisant votre commission d'appartenance).

Contacts : scientometrie.dso@inserm.fr

Campagne de promotion 2024

1 / Avancement à la hors classe des chargés de recherche

L'avancement au grade CRHC doit reconnaître l'investissement des CRCN dans les activités décrites dans la fiche de poste CRHC. Il s'appuie sur des critères différents de ceux attendus pour l'accès au grade des directeurs de recherche de 2^{ème} classe ; cette promotion est accessible aux chercheurs dont l'activité est régulière, avec des particularités d'excellence différentes de celles des DR2 (forte implication dans la vie collective de la structure d'accueil, qualité d'expertise, ...).

Cet avancement n'est pas en contradiction avec un accès futur au corps des directeurs de recherche dès lors que le chercheur évolue dans son niveau de responsabilité.

⇒ Consultez le profil de poste CRHC depuis le lien : <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/vie-du-chercheur/promotion/Pages/Promotion-CRHC.aspx>

Avant de demander un avancement de **grade**, il vous appartient de **vérifier que vous remplissez effectivement les conditions d'ancienneté.**

Les conditions d'éligibilité à l'avancement à la hors classe (CRHC) :

⇒ Etre au 7^{ème} échelon de la classe normale (CRCN) **et** avoir accompli au moins 4 ans de services effectifs en qualité de chargé de recherche de classe normale (ex CR2/CR1).

Ces conditions s'apprécient au 31/12/2025

La démarche en ligne - exclusivement depuis EVA3 : <https://www.eva3.inserm.fr/login>

CRCN => CRHC

Votre dossier devra contenir :

Le « **CV** » (à saisir ou mettre à jour depuis le bouton intitulé « Mon CV »)

- + Fiche « Mon évaluation » - à saisir en ligne
- + Fiche « Résumé des projets et réalisations » - à saisir en ligne
- + Fiche « Renseignements complémentaires » (Encadrement ; Activité collective et animation ; Enseignement) - à saisir en ligne
- + Réalisations et projets promotion (document à télécharger)
- + Avis du Directeur de structure (Modèle à télécharger)
- + Demande de candidature (Modèle à télécharger)

*Les demandes de promotion déposées ou complétées après la date limite ne seront pas examinées :
AUCUN DÉLAI NE SERA ACCORDÉ*

2/ Avancement de grade des directeurs de recherche : DR2 vers DR1 et DR1 vers DRCE

Avant de demander un avancement de **grade**, il vous appartient de **vérifier que vous remplissez effectivement les conditions d'ancienneté**. Ces conditions s'apprécient au 31/12/2025.

Les conditions d'éligibilité :

- si vous êtes DR2 et justifiez au plus tard le 31 décembre 2025 de 4 ans d'ancienneté, vous pouvez demander l'avancement à la première classe de votre corps.

Exemple :

Vous avez été nommé DR2 au 1^{er} octobre 2021 ; vous serez promouvable au grade de DR1 dès le 1^{er} octobre 2025 ; vous pouvez par conséquent demander votre promotion dès la session d'évaluation de 2024.

- si vous êtes DR1 et justifiez au plus tard le 31 décembre 2025 de 18 mois d'ancienneté dans le 3^{ème} échelon, vous pouvez demander l'avancement à la classe exceptionnelle de votre corps (DRCE).

⇒ Consultez les profils de poste DR1 et DRCE depuis le lien : <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/vie-du-chercheur/promotion/Pages/Promotion-DR.aspx>

Attention : l'avancement **CRCN => DR2** n'est pas effectué dans le cadre de la campagne d'évaluation / promotion, mais **uniquement sur concours**.

La démarche en ligne exclusivement depuis EVA3 : <https://www.eva3.inserm.fr/login>

**DR2 => DR1
DR1 => DRCE**

Votre dossier devra contenir :

Le « **CV** » (à saisir ou mettre à jour depuis le bouton intitulé « Mon CV »)

- + Fiche « Mon évaluation » - à saisir en ligne
- + Fiche « Résumé des projets et réalisations » - à saisir en ligne
- + Fiche « Renseignements complémentaires » (Encadrement ; Activité collective et animation ; Enseignement) - à saisir en ligne
- + Réalisations et projets promotion (document à télécharger)
- + Avis du Directeur de structure (Modèle à télécharger)
- + Demande de candidature (Modèle à télécharger)

Les demandes de promotion déposées ou complétées après la date limite ne seront pas examinées :
AUCUN DÉLAI NE SERA ACCORDÉ